

Direction de la Citoyenneté  
et des relations avec les usagers  
Service État civil et Affaires Générales

Le Maire de la Ville de DREUX,

Vu la demande de Monsieur Salvador Wilson, représentant l'Association Ace paintball, dont le siège social est à Dreux, sis Bois de la Ronde, en date du 24 août 2022,

Vu l'article L.3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'article L.2122-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 14 juin 2011, réglementant la Police des débits de boisson et autres lieux publics,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Salvador Wilson, représentant : L'Association Ace paintball, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de :

#### 3<sup>ème</sup> CATÉGORIE

À l'occasion de l'évènement : Championnat du monde du 09 décembre 2022,  
Bois de la Ronde à Dreux.

**ARTICLE 2** : Une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à l'intéressé,
- au Commissaire principal de police de Dreux.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.  
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyen» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le présent arrêté devra être présenté, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à DREUX, le 17 SEP. 2022

Document certifié exécutoire  
Après notification le



Le Maire,  
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET